

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du Jeudi 10 Juin 2010 à 21 h

Présents : Mesdames GOUTTE, BERNAUD, BODEI et HERAUD.

Messieurs BERNARD, MARENDA, BOUSSARD, ODIN, BRILLAUD,
GABORIT, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

Absent Excusé : Monsieur HILARION

Secrétaire de séance: Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du lundi 10 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire explique au Conseil que cette date inhabituelle s'explique par l'existence d'une autre réunion très importante qui s'est tenue le lundi 7 mai et à laquelle elle était tenue d'assister.

1. Acceptation de chèque

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de se prononcer sur l'acceptation d'un chèque d'un montant de 3.755,66 € provenant de la Compagnie d'assurances SMACL au titre du remboursement du traitement indiciaire brut d'un agent communal actuellement placé en congé maladie longue durée. Ce dernier vient d'ailleurs d'être prolongé pour une nouvelle période de 6 mois. Le Conseil accepte l'acceptation de ce chèque à l'unanimité.

2. Avocat : convention d'honoraires

La question est présentée par Monsieur BOUSSARD. Ce dernier rappelle que le Conseil a déjà mandaté Maître Gabrielle CHAPON, Avocat à BORDEAUX, spécialisée en gestion des collectivités locales, afin de représenter la Commune et de défendre ses intérêts dans le cadre du litige sur le « local commercial ».

D'autres questions pourraient être soumises pour avis ou études plus approfondies à Maître CHAPON (décharge du Brouillon, convention avec l'A.C.C.A. sur le local " Saquary ", suivi de la procédure "P.L.U." ou de la démarche des "noms de rues"...).

Maître CHAPON a écrit à Madame le Maire pour proposer, dans le cadre d'une convention, ses services dans la rédaction d'actes, le suivi de procédures et le montage de projets de la Commune. Ses honoraires pour ce genre de missions seraient évalués sur la base d'un taux horaire de 175 € H.T., frais de dossier inclus et hors frais de déplacement, facturés sur service fait en fin de trimestre. En cas d'accord, Maître CHAPON sollicite l'autorisation d'utiliser la référence de cette proposition à l'occasion de candidature à la réalisation d'autres missions.

Monsieur BOUSSARD pense que la signature d'une telle convention est souhaitable, compte tenu du montant raisonnable des honoraires proposés et compte tenu de l'existence de quelques dossiers « sensibles » actuellement en cours de réflexion. Il précise également qu'il ne faut pas, pour autant, tomber dans une sorte de réflexe systématique au recours à un Avocat.

D'une manière générale, il sera toujours possible de demander à l'avance à l'Avocat une base approximative d'heures de travail afin de juger de l'opportunité de mandater Maître CHAPON.

Mademoiselle BERNAUD revient sur le problème de la décharge du Brouillon. Elle ne comprend toujours pas pourquoi et à quel titre la Commune devrait intervenir sur un terrain privé. Monsieur BOUSSARD rétorque que le recours à un Avocat pourrait permettre de trouver une parade aux demandes de Monsieur le Préfet et que, d'une manière générale, tous les Plassacais ont un intérêt commun sur cette question.

Le Conseil décide, à l'unanimité, la signature d'une convention d'honoraires sur les bases financières exposées ci-dessus (taux horaire de 175 € H.T.) et autorise Maître CHAPON à utiliser la référence de cette convention à l'occasion de candidature à la réalisation d'autres missions.

3. F.D.A.E.C. 2010 et Travaux de Voirie

Madame le Maire rappelle au Conseil que le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes consiste en une enveloppe financière distribuée par le Conseil Général au titre des travaux d'investissement engagés par chaque Commune. Jusqu'à l'an dernier, seuls les travaux en matière de voirie et sur les bâtiments

communaux étaient éligibles au titre du F.D.A.E.C. La somme proposée à la Commune s'élève cette année à 10.884 € contre 10.761 € l'an dernier. Madame le Maire propose d'affecter cette somme sur les travaux de voirie prévus pour cette année. Concernant ces derniers, Madame le Maire informe le Conseil qu'il a été procédé à l'ouverture des plis. Quatre offres sont parvenues en Mairie pour les travaux de voirie prévus à Monconseil, au Gros, à Faux-Cœur et au Peyrat.

Les résultats sont les suivants :

- Entreprise BOUCHER pour 39.273 € HT.
- Entreprise SCREG pour 34.141 € HT.
- Entreprise MOTER pour 34.526,80 € HT.
- Entreprise EIFFAGE pour 32.955 € HT.

Madame le Maire, après avoir contacté les services de la D.D.E, propose de retenir l'entreprise la moins-disante, à savoir l'entreprise EIFFAGE. Le Conseil se montre satisfait de ces offres puisque les travaux avaient été évalués à environ 50.000 € HT.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise EIFFAGE pour l'ensemble des travaux de voirie envisagés pour l'année 2010 pour un montant de 32.955 € HT et décide, à l'unanimité, d'affecter à ces travaux la subvention reçue au titre du F.D.A.E.C 2010 d'un montant de 10.884 €. Le planning exact sera à déterminer avec cette entreprise. Madame le Maire en profite pour aborder un problème qui vient de se poser aux droits de chez Monsieur et Madame SALLE au lieudit « le Gros ». Il s'avère, en réalité, qu'il existe une difficulté de délimitation de l'emprise de la route dont une partie se trouverait sur la propriété des époux SALLE. Il s'agirait de régler ce problème à l'amiable avant la réalisation des travaux de voirie prévus cette année.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de faire appel à Monsieur FONTEYNE, géomètre expert, afin de tenter d'officialiser un accord entre l'ensemble des parties concernées.

Une mise à sens unique de cette route est sérieusement envisagée compte tenu de son étroitesse.

4. Assainissement : nouvelles missions SATESE proposées par le Conseil Général

Madame le Maire rappelle au Conseil que la mission SATESE proposée par le Conseil Général consiste à assurer des contrôles périodiques sur la qualité de l'eau au lagunage.

Une convention a été signée avec le Conseil Général sur la base de 2 contrôles par an pour un montant de 0,30 € par habitant assaini. Cette convention vient à échéance et le Conseil Général propose de la renouveler jusqu'en 2012 aux mêmes conditions tarifaires.

Ce service fonctionne très bien et Mme le Maire propose de renouveler ce contrat. Le Conseil accepte, à l'unanimité, la signature d'une nouvelle convention avec le Conseil Général au titre du SATESE pour un montant de 0,30 € par an et par habitant assaini.

5. Questions diverses

***Exposition :** suite à quelques explications fournies par Madame le Maire, le Conseil se montre favorable à l'organisation d'une exposition de photographies proposée par Monsieur Pascal JEROME.*

***Port :** Le Problème du stationnement de camions sur le port est abordé. Le Conseil est conscient de ce que cela peut dénaturer le paysage et provoquer des problèmes d'ordre olfactif mais estime qu'il faut éviter de pénaliser l'activité du restaurant du Port. La solution est difficile à trouver. La question est renvoyée en Commission.*

***Inondations :** Monsieur BERNARD signale au Conseil qu'une réunion est prévue le 18 juin 2010 à 9 heures 30 à Braud et St Louis à l'initiative du S.M.I.D.D.E.S.T. au sujet des inondations. Un transfert du sujet aux Communauté des Communes est envisagé.*

***Port :** Monsieur BERNARD informe le Conseil de la fin des travaux d'enfouissement des pieux réalisés par l'entreprise DECOUZON. Suite à des remarques de certains membres de la Commission sur la qualité des travaux, des réserves écrites ont été spécifiquement précisées avec rappel de la garantie de parfaite réalisation de ces travaux. Les travaux électriques sont également terminés. Comme il y a moins de*

poteaux positionnés que prévus, il a été confié, en contrepartie, à l'entreprise DECOUZON le dévasement d'une partie du chenal.

Budgets : Monsieur BERNARD procède à une rapide analyse des divers budgets communaux.

Concernant le **budget « assainissement »**, la situation est tout à fait normale même s'il est assez difficile de suivre la facturation de la SAUR. De plus, un emprunt est terminé.

Concernant le **budget « développement économique »**, la situation est également parfaitement saine. Le paiement du loyer de la boulangerie est assuré. La facture du maître d'œuvre pour le salon de coiffure a été réglée. En revanche, la facture de la Chambre des Métiers pour l'étude de faisabilité du salon de coiffure n'a pas été adressée à la Commune. Monsieur MICHEL intervient pour signaler au Conseil qu'il semblerait que les résultats de l'actuelle boulangerie soient plus faibles que prévus. Monsieur GAL envisagerait même de cesser leur activité à la fin de l'année si la situation ne s'améliore pas sensiblement. Il est décidé de provoquer rapidement une rencontre avec le boulanger pour faire un point précis sur leur situation.

Concernant le **budget « Port »**, il n'y a aucun problème à signaler. Les recettes sont plus importantes que prévues (pour environ 1.000 €). Les subventions attendues suite à la tempête KLAUS de 2009 (pour environ 7.900 €) sont toujours espérées mais sont toujours en suspens. En revanche, les aides consécutives à la tempête XYNTHIA seront plus difficiles à obtenir.

Concernant le **budget « Commune »**, il est à signaler que la somme perçue au titre de la Dotation de Péréquation est moins importante que prévue (18.125 € contre 25.504 € espéré) de même que la somme perçue au titre du F.C.T.V.A. (11.277 € contre 13.900 € espéré). En revanche, une participation du Conseil Général sur les travaux de la Forge s'avère possible. Monsieur BERNARD rappelle, en outre, qu'à compter du 1^e juillet 2010, le délai global de paiement passe à 30 jours.

Pays : Monsieur BERNARD informe le Conseil que plusieurs projets présentés par la Commune dans le cadre des « fiches pays » ont été retenus dans le contrat de pays (gîte, local habitation, forge, local commercial, marché de plein-vent). Des subventions seraient donc possibles en cas de réalisation de ces travaux.

Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux réalisés par les Services Techniques. Il rappelle qu'un employé est actuellement en congé. Il évoque le problème des pannes de la tondeuse et du tracteur. La question d'un éventuel recours à une entreprise privée pour des travaux de fauchage est renvoyée en commission pour une décision à prendre au plus vite. Des travaux de réfection de revêtement sur la C.D. 669 seront bientôt réalisés. A cet égard, un devis de la SCREG est en attente pour la remise à niveau des tampons et la dépose et la repose des « coussins berlinois ». Un fossé sera creusé aux droits de la propriété de Monsieur PRIEUR pour connaître la provenance de l'eau qui s'écoule sur la route.

Santé : Monsieur MICHEL évoque les réflexions en cours actuellement au sein des professions de santé. Une grande réunion est prévue à cet effet le 30 juin.

Dossier « noms de rues » : Monsieur BRILLAUD fait le point sur l'avancement de ce dossier. Une réunion de travail est fixée le lundi 6 septembre 2010 à 20 heures 30. Le Conseil devra délibérer en suivant. Il remet 3 projets de délibérations et souhaite qu'ils soient soumis à un contrôle de Maître CHAPON pour éviter toute difficulté.

Forge : Monsieur BRILLAUD estime qu'il faudrait rapidement informer le Conseil Général de l'état d'avancement des travaux et lui proposer d'assister aux réunions de chantier.

Circulation : Mademoiselle BERNAUD évoque le danger créé par la sortie de véhicules aux droits de la propriété MOLLIER. Il est décidé d'aller se rendre compte sur place.

Travaux : Monsieur RIVIERE évoque le problème du compteur électrique au lagunage. Il s'avère que les services d'E.D.F. estiment très complexe de remonter ce compteur afin de le protéger en cas d'inondations.

Assainissement : Monsieur GABORIT informe le Conseil que les réflexions sur le schéma d'assainissement ont commencé. Il s'avère que le cabinet SESAER qui avait réalisé la première étude a déposé son bilan. Il faut donc contacter un nouveau cabinet pour reprendre et réactualiser ce dossier.

Ecole : Madame HERAUD fait un rapide compte-rendu de la tenue de la dernière réunion de la commission « Ecole ». Le Conseil accepte, sur proposition de la commission, une modification du règlement intérieur de la cantine. La nécessité de fournir un certificat médical pour la non facturation des repas en cas de maladie de l'enfant est remplacée par la présentation d'une simple attestation des parents. Une augmentation des lits a été décidée. Les travaux sur la cantine débiteront au début du mois de juillet.

C.I.S.P.D. : Monsieur MIGLIORINI informe le Conseil que le C.I.S.P.D. s'est réuni pour la première fois. Un résumé des premières réflexions sera remis à chaque élu.

Kermesse : Elle aura lieu le vendredi 25 juin. Monsieur MAREUDA informe le Conseil que l'association « les Intrépides en culottes courtes » envisage de relancer l'organisation d'un repas à la fin de la kermesse. Madame le Maire autorise la tenue de ce repas dans la cour de l'Ecole.

Animations : Monsieur BOUSSARD présente au Conseil la teneur des prochaines manifestations et fait appel aux « bonnes volontés ».

La séance est levée à 23 heures 45.

